

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Convention-cadre tripartite relative à l'accueil des étudiants stagiaires préparant les diplômes d'Etat d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé sur les sites qualifiants des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention-cadre tripartite, jointe en annexe au rapport organisant l'accueil des étudiants stagiaires préparant les diplômes d'Etat d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé sur les sites qualifiants des services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et en cas de besoin, des avenants à cette convention.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**